



Neuilly-sur-Seine, le 7 novembre 2024

A Mesdames, Messieurs  
les membres du conseil d'école

Emmanuel CHAUVEAU  
Directeur d'école

Académie de Versailles  
29ème Circonscription des Hauts-de-Seine  
Neuilly-sur-Seine

Téléphone 01.55.62.64.10  
Courriel 0920214h@ac-versailles.fr

Ecole Elémentaire Charcot A  
15, rue de la Ferme  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE JEUDI 7 NOVEMBRE 2024

### Rappel de l'ordre du jour :

1. Présentation des membres du conseil d'école
2. Elections des parents d'élèves
3. Vote du règlement intérieur
4. Bilan de rentrée
  - a. Effectifs et répartition des élèves
  - b. Activités périscolaires
  - c. Temps méridien
  - d. Accueil de loisirs
  - e. Travaux
  - f. Développement durable
5. Présentation du pôle anti-harcèlement de circonscription : pHARe
6. Présentation du dispositif « école et cinéma »
7. Présentation du projet « Initiative cœur »
8. Voyages scolaires
9. Evénements et projets coordonnés avec l'association de parents d'élèves
10. Bilan de la coopérative scolaire 2023-2024

**Etaient présents :**

Monsieur CHAUVEAU Emmanuel, Directeur de l'école  
 Monsieur NATAF Claude, DDEN  
 Madame D'ORSAY Emmanuelle, Adjointe au Maire  
 Madame BAILLET Jeanine, Directrice des affaires scolaires  
 Madame SAINT MACARY Inès, Adjointe au Maire  
 Madame VAUTIER Stéphanie, Directrice adjointe du service de l'Enfance  
 Monsieur BUYS Grégory, Chef de service périscolaire  
 Madame ROLLIN Sandrine, Directrice du service maintenance

*Les enseignants :*

Madame ABDELAIDOUM Yasmina (CE2C)  
 Madame AGLAVE Virginie (CE2B)  
 Madame ALBION-GAMBLIN Lola (CPC)  
 Madame BASSA-ZACHAYUS Véronique (CE1A)  
 Monsieur BIDNIC Aaron (UPE2A)  
 Madame BLAY Marion (CM2B)  
 Monsieur CORTES Julien (CM1A)  
 Madame DU RUSQUEC Amélie (CE1B)  
 Monsieur FUSTER Philippe (CE2A)  
 Madame GARAT Julie (CM2A)  
 Madame LEFAIT Marie-Charlotte (CM1-CM2C)  
 Madame MALDIDIER Sandrine (CPC)  
 Madame MARI Vanessa (CPA)  
 Monsieur MONTOYA Xavier (CM1B)  
 Madame SANCHEZ-GOMEZ Sindy (RASED)

*Les représentants de parents d'élèves, UNAAPE :*

Madame AZOULAI Alvine  
 Madame BEER GABEL Yaël  
 Madame BONNARGENT Solène  
 Madame ELMASSIAN Valérie  
 Madame LAROCHE-JOUBERT Anne-Claire  
 Madame SOUDRY Christine suppléante de Madame ANGER Caroline

**Etaient excusés :**

Madame ANGER Caroline  
 Madame ASSARAF Cynthia  
 Monsieur BABO David  
 Madame MARTINEZ Eva  
 Madame CHELLY Meryl  
 Madame COT-ACHCAR Jennifer  
 Madame ECUVILLON Patricia  
 Madame JOURNO Caroline

## 1. Présentation des membres du Conseil d'école

Tour de table

- **Fonctionnement du RASED**, présenté par Madame SANCHEZ-GOMEZ

Le RASED est composé de deux professionnels : la psychologue de l'Education nationale et l'enseignante spécialisée à dominante pédagogique.

Madame Sanchez-Gomez intervient auprès des élèves présentant des difficultés en français et/ou en mathématiques et ayant été signalés par les enseignants. L'intervention et les compétences remédiées sont ciblées sur une période voire deux dans l'année. Madame Sanchez-Gomez peut venir en appui dans l'élaboration des PPRE et rencontre les familles.

- **Fonction du dispositif UPEAA**, présenté par Aaron BIDNIC

L'école bénéficie du dispositif UPE2A (Unité pour les élèves primo-arrivants allophones). Deux Pôles sont implantés dans la circonscription : le pôle Madeleine Michélin et le pôle Commandant Charcot. Les élèves allophones des écoles Huissiers et Poissonniers peuvent rejoindre le pôle Commandant Charcot pendant un an, afin de bénéficier du dispositif. Ces élèves sont intégrés dans les classes ordinaires de l'école sur cette même durée. Ils rejoignent leur école de secteur au bout d'un an. Madame PACI, actuellement en congé est remplacée par Monsieur BIDNIC. Le dispositif accueille ces élèves lundi et jeudi.

18 élèves du groupe scolaire bénéficient du dispositif. Les élèves travaillent essentiellement le renforcement de langue française pour pouvoir suivre le plus rapidement possible les apprentissages dispensés en classe. Le dispositif intervient jusqu'à 9h par semaine pour les élèves primo-arrivants.

## 2. Lecture et vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école a été élaboré à partir du règlement départemental et est commun à toutes les écoles élémentaires de la circonscription de Neuilly. Le règlement intérieur de l'école en vigueur depuis le 19 octobre 2021 porte l'ajout du point 2.5, portant sur la place des parents lors des sorties et activités scolaire dans le respect du principe de laïcité. Le règlement intérieur figure dans le cahier de liaison remis aux élèves le jour de la rentrée. Il est affiché dans le préau de l'école.

Le point suivant est ajouté au paragraphe 2.1 « *La tenue des élèves doit être adaptée et appropriée aux activités scolaires, les effets personnels étiquetés. Les montres connectées sont soumises à la même réglementation que les téléphones portables* ».

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité.

## 3. Elections des parents d'élèves

Les élections se sont tenues uniquement par correspondance du 9 au 13 octobre. Le vote électronique n'est pas encore proposé aux écoles du département. Une liste s'est présentée : l'UNAAPE

Nombre de parents électeurs : 487

Suffrages exprimés : 256

Bulletins nuls : 8

Taux de participation : 54,21%

Nombre de sièges à pourvoir : 13

Nombre de sièges pourvus : 13

#### 4. Bilan de rentrée

##### a. Effectifs et répartition des élèves

ENSEIGNANT	CLASSE	EFFECTIF
Madame MARI	CPA	21
Madame THIEBAUT remplacée par Madame GAMBLIN ALBION	CPB	21
Madame MALDIDIER	CPC	21
Madame BASSA-ZACHAYUS	CE1A	25
Madame DU RUSQUEC	CE1B	26
Monsieur FUSTER	CE2A	23
Madame AGLAVE	CE2B	24
Madame ABDELAIDOUM	CE2C	23
Monsieur CORTES	CM1A	27
Monsieur MONTOYA	CM1B	27
Madame LEFAIT	CM1C-CM2C	10+12 = 22
Madame GARAT	CM2A	27
Madame BLAY	CM2B	28
<b>TOTAL</b>		<b>315</b>

L'effectif est stable par rapport aux prévisions de rentrée.

##### b. Activités périscolaires

Le temps périscolaire est réparti en deux catégories :

- L'étude dirigée, encadrée par les enseignants de l'école
- Les ateliers encadrés par d'autres professionnels

Six études dirigées sont ouvertes les lundi, mardi et jeudi, et cinq études le vendredi. Y sont accueillis entre 80 et 125 enfants chaque soir. Les enfants goûtent dans la cour jusqu'à 17h, puis rejoignent une salle de classe jusqu'à 18h.

15 ateliers, répartis en 6 thématiques sont proposés selon les jours de la semaine, de 16h30 à 18h et concernent les deux écoles élémentaires.

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Arts plastiques Tous niveaux	Arts plastiques Tous niveaux	Arts plastiques Tous niveaux	Multisports
Tennis de table	Judo débutant Tous niveaux	Tennis de table	Judo débutant
Multisports	Tennis de table	Théâtre	Rythme et chorégraphie
Théâtre	Rythme et chorégraphie		Echec

##### c. Temps méridien

90% des élèves fréquentent le temps méridien. Un roulement des services est proposé du CE1 au CM2, les élèves de CP déjeunant systématiquement au premier service. Des temps de jeux libres et dirigés, dans la cour, dans les préaux et dans le gymnase, sont proposés quotidiennement.

L'assiette-témoin permet au personnel de la restauration de bien répartir les quantités et resservir un enfant si besoin, quel que soit le service.

La municipalité travaille au renforcement du personnel.

Le nombre d'incidents entre élèves, sur ce temps reste significatif. Les parents des élèves concernés sont informés régulièrement. Un aménagement de la fréquentation de ce temps pourra être décidé selon la répétition et la gravité des incidents.

#### **d. Accueil de loisirs**

On observe une augmentation de la fréquentation de l'accueil de loisirs le mercredi. Une centaine d'enfants y sont inscrits.

La Mairie procède régulièrement à des entretiens de recrutement afin de répondre aux besoins d'encadrement. La ville de Neuilly-sur-Seine participe également au financement du BAFA afin de dynamiser les candidatures.

Tous les postes nécessaires ne sont pas encore pourvus.

#### **e. Travaux**

- Révision et remise en état des stores du groupe scolaire
- Pose d'un film opacifiant sur les vitres des classes côté couloir (afin que les élèves et les adultes ne soient pas vus en cas d'intrusion)
- Etiquetage des portes des réserves et des accès au sous-sol suite à la commission de sécurité du 9 octobre

#### **f. Développement durable**

**Ecole labellisée « E3D » niveau 2 de 2024 à 2027** : remise d'une attestation délivrée par Etienne CHAMPIOJN, recteur de l'académie de Versailles. Un logo autocollant est apposé sur la porte d'entrée de l'école.

#### **Actions en cours :**

Election de 26 éco-délégués avant les vacances. Ils seront réunis une fois par mois. Le premier conseil est organisé vendredi 15 novembre. Une sortie pédagogique sera organisée dans l'année.

Participation de l'école au projet Eco maison, quant à la collecte de jouets en partenariat avec l'association Yoti. Un premier temps de collecte organisé du 12 au 22 novembre avec le soutien de la ville de Neuilly. Un deuxième temps de collecte du 22 novembre au 20 janvier 2025.

Spectacle de la sensibilisation sur les déchets « One Two Tri » proposé à toutes les classes de CE2, financé par la ville de Neuilly.

### **5. Lutte contre le harcèlement scolaire**

#### **a) Plan pHARe**

##### **Cadre Institutionnel**

Suite à la Loi de programmation et de refondation de l'école de juillet 2013, la lutte contre le harcèlement a été décrétée priorité nationale.

Dans le cadre de la politique nationale déclinée en 4 axes : sensibiliser, former, prendre en charge et prévenir, les écoles doivent se doter d'un plan de prévention ainsi que d'un protocole validé par le conseil d'école. Dans le cadre de la prise en charge des situations de harcèlement, le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) départemental de la DSDEN des Hauts-de-Seine a validé l'utilisation de la méthode de la préoccupation partagée sur son territoire pour traiter les situations de harcèlement.

##### **Définition du harcèlement**

Si un élève subit de façon répétée des violences verbales et/ou morales (surnoms méchants, insultes, moquerie, brimades, rejet du groupe...), des violences physiques (bousculades,

coups), des vols, il est victime de harcèlement. Lorsque ces mêmes faits de déroulent sur les réseaux sociaux, par sms ou par courriel, on parle de cyber harcèlement (voir <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/que-faire/mon-enfant-est-victime/>).

Plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements fondé autour de **5 piliers** :

1. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement. (formation des élèves 10h par an : achat d'albums dans chaque niveau de classe, actions spécifiques le 7 novembre : questionnaire pour les élèves de CE2, CM1 et CM2, création et affichage de slogans empathiques à la façon « street art » dans l'école)
2. **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
3. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
4. **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme (dépliant explicatif à destination des parents)
5. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (conseil des ecodélégués), le comité d'éducation à la santé (médecine scolaire), à la citoyenneté (agent de prévention de la police nationale)

## b) Pôle ressource de circonscription

### Rôle du pôle ressource de la circonscription dans la prévention du harcèlement

- aider les équipes dans la rédaction du plan de prévention
- partager une expertise avec les équipes
- mutualiser les connaissances

### Rôle du pôle ressource de la circonscription dans le traitement des situations

Apprécier la gravité de la situation  
Appuyer les équipes dans la prise en charge  
Traiter la situation en :

- appliquant la méthode Pikas
- adoptant une attitude non blâmante

### Composition du pôle ressource

Le pôle ressource est composé de professionnels de l'Education nationale travaillant à Neuilly sur Seine qui ont reçu une formation spécifique sur le harcèlement et le traitement des situations :

- Inspectrice de l'Education nationale
- Psychologues de l'Education nationale
- Conseillers pédagogiques

### Quand solliciter le pôle ressource ?

- L'enseignant constate une situation inhabituelle (changement d'attitude, mise à l'écart, tristesse, agressivité, chute brutale des résultats scolaires),
- Des parents sollicite l'école,
- Un élève rapporte des faits d'intimidation ou de harcèlement

Informé le directeur de l'école **qui si besoin** sollicite l'IEN et le coordonnateur du pôle.

### Les modalités de traitement

Analyse de la situation par l'IEN et le référent Mme Marin pour déterminer si elle relève de l'intervention du pôle ressource.

S'il y a intervention du pôle ressource, la situation de harcèlement est signalée sur la plateforme académique « Faits établissement ». Le référent académique est alors informé de la situation et en suivra son évolution jusqu'à sa résolution. Le protocole PIKAS est alors appliqué, dont les étapes sont les suivantes :

- information aux parents de la victime de la prise en charge de la situation et rencontre des parents du ou des enfants auteurs,
- mesure de protection de l'enfant victime
- dans un cadre de confidentialité, série d'entretiens individuels de courte durée avec tous les protagonistes : la victime, les témoins, le ou les auteurs
- bilan du pôle ressource déterminant l'arrêt ou la poursuite des entretiens jusqu'à la résolution du problème.
- En cas d'échec des mesures éducatives mises en œuvre et de risque caractérisé pour la santé et la sécurité des autres élèves, un changement d'école pourra être décidé par le directeur académique.

Les parents des enfants victimes et auteurs ne sont pas reçus par le pôle ressource. Aucun compte-rendu des échanges et entretiens ne sera remis aux familles.

Dans le cas de situations graves et persistantes, un signalement au procureur de la République sera établi par l'école (article 40 du code de procédure pénale).

## **6. Présentation du dispositif « Ecole et Cinéma »**

Ce dispositif est un programme national qui permet aux élèves d'aller au cinéma dans un cadre scolaire et de découvrir des œuvres cinématographiques de qualité, adaptées à leur âge. Ce dispositif, soutenu par le Centre National du Cinéma (CNC) et le ministère de l'Éducation nationale, vise à éveiller la curiosité des enfants pour le cinéma et les former à une lecture critique des images. Il ne s'agit pas de sorties récréatives.

Objectifs du dispositif :

- Education artistique et culturelle : Permettre aux élèves de découvrir le cinéma comme une forme d'art, au même titre que la littérature, la musique ou les arts plastiques
- Développement du sens critique : Aider les élèves à comprendre comment les films sont construits et à décrypter les images, afin de mieux comprendre les messages véhiculés.
- Découverte de la salle de cinéma : Habituer les enfants à l'expérience unique du grand écran, pour en faire des spectateurs avertis et respectueux.

Fonctionnement

- Sélection des films : Chaque année, une commission départementale sélectionne 3 films pour les élèves de cycle 2, et 3 films pour les élèves du cycle 3. Cette année pour la première fois, le dispositif est ouvert aux classes du cycle 1. Ces films sont choisis pour leur qualité artistique et pédagogique.  
Cycle 2 : Shaun le mouton, Le Chant de la mer, Microcosmos,  
Cycle 3 : Les burlesques, Calamity une enfance de Martha Jane Canary, Tomboy
- Sorties en salle : Les classes de l'école se rendront au cinéma Le Village, 3 fois dans l'année.
- Activités pédagogiques en classe : un projet pédagogique est élaboré pour chaque cycle

## ○ **Projet pédagogique du cycle 2**

Thème principal : "Voyage au cœur du monde et de la nature"

Ce projet s'articule autour de l'exploration des différents univers des films, mettant en avant la relation à la nature, aux animaux et aux contes, tout en sensibilisant les élèves à la création cinématographique.

Objectifs pédagogiques :

1. Découvrir différents genres de films : animation, documentaire et fiction.
2. Sensibiliser à la nature et aux animaux : comprendre les interactions entre les êtres vivants, les environnements naturels et leur importance.
3. Éducation artistique : découverte des techniques de réalisation et des choix esthétiques dans le cinéma (animation stop-motion, film documentaire, animation traditionnelle).
4. Développer l'expression orale et écrite : raconter une histoire, décrire des scènes, exprimer des émotions ressenties lors du visionnage.
5. Travail collaboratif : créer ensemble des productions autour des films (petites scénettes, dessins, ateliers créatifs).

## ○ **Projet pédagogique du cycle 3**

Thématique principale : « Le regard sur l'enfance et la construction de l'identité ».

Ce projet pédagogique propose d'explorer à travers trois films les thématiques de l'enfance, de l'identité et de la place de l'individu dans la société. Chaque film apporte un éclairage spécifique sur le parcours de personnages en quête d'eux-mêmes ou confrontés aux normes de leur environnement.

Objectifs pédagogiques :

1. Développer l'esprit critique des élèves face aux images : Apprendre à analyser les films sous différents angles (mise en scène, histoire, personnages, symbolique).
2. Travailler la notion de l'identité : Explorer les questions liées à la construction de soi, aux stéréotypes de genre, et à la liberté individuelle.
3. Encourager la réflexion sur les émotions et les sentiments : Utiliser le cinéma pour évoquer les émotions et permettre aux élèves de s'exprimer sur leurs propres ressentis.
4. Découvrir l'histoire du cinéma : À travers les films burlesques, initier les élèves à l'histoire du cinéma muet et à l'humour visuel.

## **7. Projets pédagogiques cycle 3 « Initiative cœur »**

Présentation de l'opération « initiative cœur » par Julien Cortes. 2 classes de CM1 et 2 classes de CM2 suivent le voilier de l'association Initiative Cœur qui participe à course du Vendée Globe. Les supports pédagogiques mis à disposition des classes permettent de travailler la notion de préservation des océans, des baleines, la pollution des mers. Les élèves construiront également une maquette de bateau. Des ressources en anglais, en arts, en EMC, en EPS, en français, en histoire-géographie, en mathématiques, en sciences et en technologie sont proposées pour mener un projet complet.

## **8. Voyages scolaires**

Les classes CE1A, CE1B et CE2B (76 élèves) participeront à un voyage scolaire à Chamouille, dans l'Aisne, du lundi 7 au vendredi 11 avril 2025, sur le thème « multisports ».

Le centre Cap Aisne est situé dans un parc de 6 hectares avec des espaces de jeux, sur les bords du lac de l'Ailette (160 hectares d'eau navigables), le centre propose la découverte d'un panel d'activités nautiques (optimist, dériveur, planche à voile, canoë-kayak) et de pleine nature (tir à l'arc, VTT, course d'orientation, ultimate), tout en alliant la découverte de la faune et de la flore le long de l'Ailette.

## 9. Projets coordonnés avec les associations de parents d'élèves

L'UNAAPE propose :

- Des événements qui ne demandent pas nécessairement d'argent ;
- Soutenir des enseignants dans la réalisation des projets de classes et du projet d'école ;
- La vente de gâteaux, plusieurs fois dans l'année, à 16h30 pour le financement, notamment, des T-shirts des olympiades ;
- L'approvisionnement de livres neufs pour les bibliothèques des classes et la bibliothèque du groupe scolaire par l'intermédiaire du Festival du livre.

Les olympiades auront lieu lundi 16 juin 2025 au stade Monclar.

La fête du groupe scolaire Charcot est prévue mardi 24 juin de 18h30 à 20h30, sous la forme d'une kermesse. L'organisation de celle-ci fera l'objet de réunions dès le mois de février 2024.

## 10. Bilan de la coopérative scolaire 2023-2024

Le compte de la coopérative s'élève à 2886,58 € au 31/08/2023.

Un appel unique est réalisé au mois d'octobre. Les principales ressources sont :

- Le don des familles pour 12265 €
- La vente des photos individuelles et la vente des photos de classe

La coopérative a financé sur l'année scolaire 2023-2024 :

- Un fond de bibliothèque, un abonnement à l'Ecole des loisirs et des périodiques pour toutes les classes pour 1687 €
- Des romans pour 914 €
- Des rallyes lecture pour 485,68 €
- Un fond de roulement de 3 600 € pour les treize coopératives de classe
- Une participation pour l'achat de matériel pour les classes de découverte
- Une participation pour les sorties scolaires, notamment au théâtre des Sablons pour 2560 €

Cette année, la coopérative participe dorénavant et déjà à la sortie de toutes les classes au théâtre des Sablons, aux sorties programmées dans le cadre du dispositif *Ecole et Cinéma*, aux divers abonnements et aux actions liées au développement durable.

2 appels de coopératives sont programmés : la première au mois d'octobre, la seconde au mois de février.